

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **54 (1909)**

Heft 2

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIV^e Année

N° 2

Février 1909

Mitrailleuses d'infanterie et mitrailleuses de cavalerie

(Suite et fin)

IV. Mitrailleuses d'infanterie.

La cause de la mitrailleuse d'infanterie est gagnée, elle aussi ; c'est là le gros événement. Les armées de nos puissants voisins, qui s'étaient attardés à des recherches de détail, ont dû, au lendemain de la guerre d'Extrême-Orient, suivant en cela l'exemple des belligérants eux-mêmes, doter de mitrailleuses à la fois leur cavalerie et leur infanterie. L'Allemagne tend à abandonner son système de batteries indépendantes aux ordres du commandant de corps pour attribuer définitivement les mitrailleuses actuelles à sa cavalerie et créer des mitrailleuses d'infanterie régimentaires. Il nous paraît probable que c'est dans cette direction aussi que l'on trouvera la solution du problème que l'on cherche à résoudre actuellement en Suisse.

A. Dans la défensive.

La nécessité d'avoir des mitrailleuses à disposition de l'infanterie, dans la défensive, est reconnue par chacun.

Le général Nogi a écrit : « Nos plus redoutables ennemis furent les rideaux en fils de fer installés à 100 mètres en avant des tranchées russes, bien éclairées par les projecteurs et battues par le feu meurtrier des mitrailleuses ». — « Le défenseur s'en servait pour flanquer les angles morts devant son front et les tenait en d'autres points, soigneusement en réserve et bien abritées, pour en utiliser le feu ininterrompu contre l'assaillant au moment de l'assaut. »

Ce jugement du vainqueur de Port-Arthur, porté sur cet engin